

Affaire suivie par :
Karine DAVESNE
CPD EPS
Tél. 02 32 08 97 91
Mél. cpdeps76@ac-rouen.fr

Nathalie ALCINDOR
IA-DAASEN
Tél 02 32 08 97 61
Mél. sec-dir@ac-rouen.fr

Serge FREULET
A-DASEN
Tél 02 32 08 97 53
Mél. sec-dir@ac-rouen.fr

DSDEN 76
5, Place des Faïenciers
76037 ROUEN Cedex

Rouen, le 10 janvier 2022

Olivier WAMBECKE
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les directrices
et directeurs d'écoles élémentaires publiques

Mesdames, Messieurs les conseillères
et conseillers pédagogiques en charge de l'EPS

S/c de Mesdames, Messieurs les inspectrices
et inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Appel à candidature « Labellisation Génération 2024 » - Vague 7

Le programme d'appui à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024), « le sport au service de la société », a créé le label « Génération 2024 » pour les établissements scolaires et universitaires.

Ce label vise à développer des passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif, mais aussi à encourager et reconnaître la volonté de développer la pratique sportive des jeunes au sein des écoles.

La découverte de l'activité physique, le goût de la pratique sportive, le perfectionnement ainsi que l'égalité filles/garçons sont autant de fondamentaux que l'école met quotidiennement en œuvre à travers l'éducation physique et sportive.

La labellisation vise quatre objectifs pour les établissements scolaires ; les écoles étant concernées plus particulièrement par les deux premiers :

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
3. Adapter les parcours des sportifs de haut-niveau (dont jeunes en situation de handicap).
4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

Pour candidater à l'obtention de ce label, les écoles doivent s'inscrire **pour le 13 mai 2022 au plus tard**.
L'inscription se fait exclusivement en ligne sur le site « démarches simplifiées » à partir du lien ci-après :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-candidature-a-la-labellisation-generati>

Pour vous aider à déposer votre candidature **en ligne** :

- un **tutoriel vidéo** est disponible à l'adresse suivante :
<https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>
- une personne peut être mobilisée via la fonction "**inviter une personne à modifier le dossier**" en haut à droite en début de déclaration sur le formulaire.

Aussi, je vous conseille d'inviter Madame Karine DAVESNE, CPD EPS et référente départementale du label « Génération 2024 » pour le premier degré en indiquant son adresse : k.davesne@ac-normandie.fr

- un **dossier de candidature « brouillon »** en version word incluant le cahier des charges vous est transmis en pièce attachée à ce courrier.

Remarques :

Pour bénéficier du label, les écoles doivent respecter les horaires d'EPS prévus dans les programmes et disposer d'une association sportive adhérente à l'USEP ou à l'UGSEL ou s'engager à la créer ou s'associer à l'une d'entre elles dans un délai de trois ans.

Les écoles ayant mis en œuvre le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » (30 min APQ) ont toute leur légitimité pour candidater à cette labellisation.

Pour les écoles publiques, l'obtention du label permettra de bénéficier d'une priorité pour :

- emprunter du **matériel pédagogique** pour l'enseignement de l'EPS (matériel sportif et ressources pédagogiques de la DSDEN 76 et/ou de l'USEP 76) ;
- bénéficier d'**outils de sensibilisation** des élèves aux valeurs du sport et de l'olympisme (ressources du comité départemental olympique et sportif de la Seine-Maritime, CDOS 76) ;
- disposer d'un **soutien logistique** de la DSDEN 76, du CDOS 76 et de l'USEP 76 pour l'organisation d'évènements sportifs au sein de l'école (matériel sportif et ressources pédagogiques) ;
- participer aux **actions de partenariat** proposées par la DSDEN 76 et les comités départementaux sportifs de la Seine-Maritime.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la rubrique « Génération 2024 » sur le site eduscol, en utilisant le lien suivant : <http://eduscol.education.fr/pid37999/generation-2024.html>

Je vous rappelle que l'équipe départementale EPS (conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription) se tient à votre disposition afin de vous accompagner individuellement vers la labellisation et répondre à toutes vos questions.

Enfin, un comité de pilotage départemental « Génération 2024 » est également mis en place pour le suivi et la valorisation de chaque école labellisée.

Je vous remercie de votre implication dans cette action éducative au service du bien-être et de la construction des parcours éducatifs des élèves.

Signé
Olivier WAMBECKE